

Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)
Association des régions frontalières européennes (ARFE)
Association of European Border Regions (AEBR)
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)



SOLUTIONS INNOVANTES DANS LES ESPACES TRANSFRONTALIERS RURAUX

***Conclusions
de la conférence annuelle de l'ARFE
13-14 septembre 2007, Lappeenranta
Région Carélie du Sud***

1. Introduction

Les réformes de la Politique agricole commune (PAC) de 2003 et 2004 sont de grands pas en avant dans la voie de l'amélioration de la compétitivité et d'un développement durable des activités agricoles au sein de l'UE. Elles ont donné le cadre de futures réformes, notamment pour de nouvelles mesures permettant de développer les zones rurales.

Les « Orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural » indiquent au-delà de ça que les synergies entre la politique structurelle, la politique de l'emploi et les mesures en vue du développement de l'espace rural doivent être considérablement intensifiées. Les états membres doivent se soucier de la complémentarité et de la cohérence entre les mesures.

Les régions rurales représentent plus des trois quart de la superficie de l'Union européenne prise dans son ensemble, les régions frontalières plus du tiers. Les régions rurales, y-compris les régions frontalières rurales, sont donc du plus grand intérêt pour la vie de tous les citoyens. Il est pour cette raison d'une importance capitale que soient préservées et développées la richesse et la variété des espaces ruraux, notamment en zones frontalières.

2. Revendications à l'adresse du niveau européen et national

2.1 Il convient que les objectifs et les mesures prennent en considération :

- Une situation générale en mutation constante du fait de la mondialisation économique et politique et de l'augmentation du taux de la population au niveau mondiale,
- Une accélération de l'intégration européenne
- Les répercussions de l'élargissement de l'Union européenne sur la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne, et une dépendance croissante de l'Union européenne vis-à-vis de ses voisins,
- Une concentration géographique croissante des activités économiques,
- Les répercussions de la mutation démographique et des migrations sur le marché du travail et les services publics de base,
- Les conséquences du changement climatique, de la hausse du coût de l'énergie et de la mise à contribution des potentiels écologiques.
- Pour cela les nouvelles politiques communautaires pour la période 2007-2013 aux frontières intérieures et externes et, par conséquent, les nouvelles politiques étatiques relatives aux zones frontalières dans les pays membres de l'UE doivent tenir compte des grands défis auxquels se voient confrontés les zones rurales et notamment les zones frontalières européennes.

2.2 De conditions de vie équivalentes également pour les zones rurales/ régions frontalières sont revendiquées en tant que tâche sociale essentielle à travers les mesures suivantes :

- Il est dans l'intérêt politique, économique et social de l'Union européenne et de ses États membres de conférer une valeur au principe nouveau de cohésion territoriale ;
- Ce n'est qu'en évitant des différences géographiques extrêmes (tant au niveau national qu'europpéen) qu'il est possible de faire avancer l'intégration européenne, d'empêcher

de graves conflits et de tenir pleinement compte des intérêts justifiés des personnes vivant dans les régions défavorisées;

- Selon l'Agenda territorial il ne faut pas seulement soutenir les centres nationaux/ régionaux forts et développés et négliger les zones rurales faibles et périphériques - souvent situées dans de régions frontalières -, car un pur soutien de métropoles serait contra-productif.
- Selon l'Agenda territorial il convient profiter de l'ensemble des potentiels endogènes (régions métropolitaines, agglomérations, villes moyennes et zones rurales).
- De nombreuses zones rurales prospères (cf. SDEC, Agenda territorial), montrant que la croissance économique et la prospérité ne sont nullement en corrélation étroite avec le degré de concentration, peuvent servir d'exemple pour créer des conditions cadres politiques dans d'autres parties de l'Union européenne.
- Il convient que les programmes communautaires et nationaux utilisent les nombreuses possibilités de développement des zones rurales, tout particulièrement des régions frontalières et transfrontalières en faveur d'un développement durable du continent européen.

2.3 Il convient mettre en œuvre des mesures pour le développement des zones rurales avec comme objectif de :

- Mettre un terme à leur déclin, stopper le recul et l'émigration de la population et améliorer les conditions de vie.
- Contrecarrer la concentration unilatérale de la population et de l'économie dans les régions métropolitaines et les grandes agglomérations par un développement polycentrique, notamment par la consolidation des petits et moyens centres (pôles urbains).
- Mieux utiliser les potentialités territoriales (y-compris la diversité régionale) pour la croissance et l'emploi et orienter la politique destinée aux territoires ruraux vers une « aide à l'autosuffisance ».
- Tendre à une polyvalence de l'agriculture qui concoure substantiellement à la protection de l'environnement et au développement des territoires ruraux.
- Créer suffisamment d'emploi, ce qui est l'une des principales conditions pour permettre des conditions de vie équivalentes en zones rurales, notamment dans les territoires frontaliers.
- Poursuivre les programmes de développement villageois et les actions de type Leader (approche par le bas avec continuation méthodique du développement = histoire à succès de l'Union européenne) avec si possible des approches innovantes dans les projets en tant que réseau pour le pays entier et avec des cercles de compétence pour le développement local et régional.
- Créer les conditions (par exemple dans les infrastructures, au niveau des impôts) qui permettent aux habitants de régions rurales d'occuper un emploi dans un centre plus important (navetteurs).

3. Recommandations et solutions possibles pour les niveaux régional/ communale dans les territoires transfrontaliers

3.1 Généralités

Dans le contexte des recommandations et des approches pour de solutions possibles à l'échelle régionale/ communale il convient tenir compte des points suivants :

- Les zones rurales sont extrêmement variées et par conséquent aussi différentes.
- Les déclarations spécifiques quant à certaines régions frontalières ou espaces transfrontaliers sont périlleuses, surtout pour ce qui concerne les défis, qui recourent ceux qui concernent toutes les zones rurales. Les chances et approches de solution sont par contre plus susceptibles de commentaires spécifiques aux régions frontalières.
- En raison de la variété des zones rurales et de la difficulté de dégager des constantes spécifiques quant aux différentes régions frontalières, ce document ne peut que servir de base générale au dégagement de solutions particulières adaptées à chaque région – ou région (trans)frontalière - et tenant compte de ses conditions géographiques particulières.

3.2 Partenariat des niveaux régional/ communal avec l'échelle communautaire et nationale

Les perspectives d'avenir pour le développement de territoires ruraux doivent être prises en main directement par les régions/régions frontalières en partenariat avec les instances nationales et européennes. Il convient d'élaborer une coopération transfrontalière active dans tous les domaines, comme par exemple à travers les mesures suivantes :

- le développement d'une stratégie globale pour un développement durable des territoires ruraux, non seulement sous la forme de subventions à l'agriculture, mais par le renforcement du troisième axe prioritaire de la politique agricole à partir de 2007, à savoir « Développement du territoire rural »
- la mise en place de schémas directeurs régionaux et transfrontaliers comportant des objectifs concrets, des champs d'action concrets, tout comme des projets s'appliquant par exemple au domaines suivants : économie, recherche et innovation, aménagement local et urbanisme, aménagement du paysage, infrastructure sociale, infrastructure technique, culture, tourisme
- une mise à profit transfrontalière du Programme LEADER
- une coopération renforcée entre politique, administration, économie et organisations non gouvernementales (un fort potentiel créatif grâce aux cercles de compétence transfrontaliers)
- la création de « régions de compétences » dans les zones rurales périphériques, adaptées aux particularités régionales (par exemple dans les domaines du sport, du bien-être et de la santé, des parcs naturels et de l'environnement, des matières premières renouvelables et de l'exploitation d'énergies, des centres d'innovation et de recherche, etc.)

- un équipement suffisant bien doté en services d'intérêt général, dimension centrale de l'équivalence des conditions de vie. À ceci est lié le rôle fonctionnel des centres moyens et petits, très dépendant d'une population suffisante dans leur zone d'influence (évolution démographique) et d'une accessibilité appropriée, notamment en régions frontalières à faible densité de population.
- le développement d'instruments financiers appropriés pour les services en zones rurales, car ceux-ci peuvent s'avérer fort coûteux dans ces zones
- la promotion à l'installation de citadins en province (par exemple par des avantages fiscaux, un encouragement à la construction de logements, un accueil particulièrement favorable de nouveaux habitants en territoire rural) tout comme la décentralisation de postes de travail relevant de l'État en zones rurales, notamment en régions frontalières (par exemple dans les secteurs du savoir, des services et de l'énergie)
- la couverture des zones rurales frontalières en réseaux cablés à large bande
- la formation des différentes tranches d'âge de la population à l'usage d'Internet („école digitale“)
- l'axe prioritaire de la « culture des enfants à la campagne » (enfance cultivée).

3.3 Champs d'action politiques particuliers aux niveaux régional et local

Les régions structurées par la ruralité, notamment les zones frontalières à faible densité de population se trouvant aux prises avec des problèmes structurels considérables, requièrent de tout autres mesures que les espaces urbains ou suburbains. Il s'agit avant tout d'accompagner et de façonner activement l'inévitable mutation structurelle qui se produit dans les zones rurales et les régions frontalières afin d'y freiner une éventuelle spirale régionale du déclin et ce par :

- une exploitation cohérente des potentiels endogènes nationaux et transfrontaliers (renforcement des avantages, surtout transfrontaliers)
- le renforcement de certaines localités nodales en territoire rural
- une coopération renforcée entre groupements municipaux et régionaux, de nouveaux partenariats innovants entre les localités centrales de différents ordres et l'espace rural qui les environne et où les plus gros centres endossent la responsabilité la plus grande (en cela échoit une mise en faisceau des potentialités, parallèlement le danger croît d'une perte d'identité !)
- une utilisation de financements en régression, d'une part en opérant une concentration nécessaire, d'autre part en vue d'une répartition rationnelle des tâches entre régions et communes
- une association des potentialités des zones rurales des deux côtés d'une frontière (économiquement, culturellement, socialement et pour ce qui concerne les infrastructures), car ce n'est souvent qu'ainsi qu'est atteinte une capacité indispensable (masse critique) pour des mesures sensées, des investissements, des projets (universités, hôpitaux, services, établissements conjoints de formation, etc.), dont de bons exemples sont les paysages transfrontaliers de la recherche ou les

régions dites « life sciences »

- le soutien au développement d'entreprises, la création ou l'extension de PME, le soutien à l'investissement, l'accompagnement à la croissance d'entreprises existantes, y-compris les mesures de formation (direction d'entreprise, marketing, usage des nouvelles technologies, informatique).

Parmi les mesures concrètes, il convient de mentionner :

- le fait de rendre possible de nouvelles formes de concentration, notamment pour des zones frontalières à faible densité de population, par exemple au moyen d'une redéfinition des centres (y-compris sur un plan transfrontalier) et des normes minimales en matière d'équipement :
 - les amorces de densification existant aux abords des villes moyennes et des petites villes doivent être renforcées, afin qu'elles deviennent des noyaux de développement et des centres d'interception face aux inévitables processus d'exode et de concentration, dans le but de contrecarrer de cette façon le dépeuplement et la restructuration passive menaçant des zones étendues
 - les institutions de formation et les organisations sociales doivent être préservées au moyen de solutions innovantes et créatives par le maintien de services publics de base
 - les répercussions des mutations démographiques dans les zones rurales à faible densité de population, notamment en régions frontalières, sont à prendre en compte dans le développement des infrastructures de transport (notamment des transports publics), sur le marché de l'immobilier (personnes âgées), dans le tourisme (recul démographique, vieillissement de la population)
 - certification de régions urbaines particulièrement importantes (réseaux de villes) et même de régions métropolitaines européennes transfrontalières dans les territoires frontaliers
 - coopération régionale et locale de centres importants et de villes partagées dans les zones d'influence transfrontalières.
- Le développement économique et la formation sont des facteurs déterminants pour le développement des zones frontalières rurales et pour l'exploitation de leurs potentiels endogènes :
 - diversification, effectuée à temps, dans la structure des différents secteurs (car les mutations démographiques ne produisent leurs effets qu'à moyen terme)
 - lorsque manque la main d'œuvre qualifiée, vérifier les possibilités qu'offre l'implantation de nouveaux arrivants
 - politique de formation et formation des adultes en vue du développement régional et local (aménagement local et urbain, développement de la société, environnement, développement des projets, communautés auto-disciplinaires par exemple pour les questions de santé) avec des artistes comme multiplicateurs
 - adapter les systèmes de formation continue aux besoins de citoyens âgés
 - apprentissage de la langue du voisin sous toutes les formes scolaires
 - tourner vers l'avenir la planification du réseau des écoles comme les coopérations de communes et d'écoles (pex. classes uniques ou internats pour

- les écoliers comme alternative aux transports scolaires quotidiens sur de longues distances)
- mise à disposition de services publics et privés par-delà les frontières
 - organisation de marchés du travail transfrontaliers
- Une prestation suffisante de services de proximité est un facteur déterminant pour enrayer l'exode :
 - pour une bonne couverture sanitaire, il convient de mettre à profit toutes les possibilités de la télémédecine en zones rurales ainsi que des services mobiles dans certains domaines bien spécifiques des soins de santé
 - en ce qui concerne les services publics de base, comme par exemple l'approvisionnement en denrées alimentaires, mais aussi d'autres types de services et de biens de consommation courante (comme les médicaments, la poste), il conviendrait de réunir les offres différentes dans certains magasins, de mettre en place des services de commande communs et de créer des services de vente mobiles
 - La préservation de la mobilité ainsi qu'une bonne desserte est essentielle pour l'avenir des régions et régions frontalières rurales :
 - il convient en priorité de maintenir en bon état les infrastructures de transport existantes plutôt que d'en créer de nouvelles
 - le service des transports publics de proximité doit être garanti et adapté (par exemple au moyen de bus accessibles à la commande et de taxis, de bus citoyens, etc.)
 - les besoins en mobilité et accessibilité des seniors doivent être pris en compte (pex. hôpitaux, centres médicaux spécialisés).
 - L'accompagnement actif du marché de l'immobilier gagne en importance lorsqu'il s'agit de retenir la population ou de la faire revenir. Il convient de prendre en compte l'augmentation de l'âge moyen de la population comme la diversité des styles de vie par :
 - la création en nombre suffisant d'appartements destinés à une ou deux personnes
 - la modernisation des immeubles d'habitation en tant que facteurs de lien social (par exemple par la transformation de bâtiments agricoles)
 - la satisfaction de la demande croissante en possibilités d'habitat adaptées à l'âge
 - des habitations mixtes, où jeunes et vieux peuvent cohabiter.
 - Une révision des normes pour l'alimentation et l'élimination technique des déchets dans les zones rurales périphériques (chaque petit hameau doit-il être relié à une station d'épuration centralisée, ou bien peut-on aussi défendre le principe de petites installations d'épuration d'un point de vue de politique écologique ?), qui se distinguent de celles des zones urbanisées.